Règlement du concours photo
6ème édition

Art 1 : Objet du concours
La médiathèque d'Ychoux avec le soutien de la Mairie d'Ychoux, organise un concours photo.
Le thème de ce concours est :

« REFLET »

Art 2 : Conditions de participation et obligations
La participation à ce concours est gratuite et ouvert à tous les **photographes amateurs**, sans limite d'âge.
Sont exclus des participants les photographes professionnels.
Deux catégories de participants : **adultes et enfants de moins de 16 ans.** Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation des parents.

Chaque participant devra fournir 1 ou 2 photos maximum en format original et de bonne qualité.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs du concours.

Toute inscription incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Les participants déclarent et garantissent :
- Être l'auteur de la photo pour le concours et par conséquent être titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.
- Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photo présentée ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des organisateurs du concours ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

Art 3 : Modalités

Date du concours	**Du 1er octobre au 29 novembre 2025**
Date limite d'inscription	**Le 29 novembre 2025**
Date limite de réception des photos	**Le 29 novembre 2025**
Sélection et vote du jury	**Date à déterminer**
Remise des prix	**Janvier 2026 (date à déterminer)**

3.1 Modalités de participation

Pour participer au concours, le participant doit envoyer par e-mail à l'adresse suivante :
mediatheque@ychoux.fr
ou directement à la médiathèque aux jours et heures d'ouverture**,**

- **Le bulletin d'inscription**
- **Sa ou ses photos, fichier original et en très bonne qualité (2 max.) en format jpeg ou png. (Pas de copie d'écran)**
- **Une brève description de ses photos**
- **Une autorisation parentale le cas échéant pour les personnes mineures**

Toute participation envoyée sans bulletin d'inscription ne pourra être acceptée.

3.2 Modalités techniques
Les photos envoyées doivent être sous forme de fichier au format JPEG ou PNG, pas plus de 5 Mo, et sous leur forme originale en numérique ou argentique, en couleur.

Art 4 : Jury et attribution des lots
Le jury composé de 3 membres ; se réunira pour sélectionner une photo par participant. Dix photos seront retenues dans chaque catégorie de participants. Les 3 premières photos de chaque catégorie recevront un lot.
Toutes les photos sélectionnées seront exposées à la médiathèque.

Art 5 : Attribution des lots
Catégorie moins de 16 ans :

- 1er prix : 1 prise de vue chez un photographe
- 2ème prix : chèque cadeau d'une valeur de 30€
- 3ème prix : 2 places de cinéma

Catégorie adulte :

- 1er prix : 1 prise de vue chez un photographe
- 2ème prix : chèque cadeau d'une valeur de 30€
- 3ème prix : 2 places de cinéma

Art 6 : Remise des lots
Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés par catégorie, lors d'une cérémonie de remise des prix. Les gagnants seront informés personnellement par mail.

Art 7 : Droits de diffusion
Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours photo autorise la Médiathèque et la Mairie d'Ychoux à reproduire de quelque façon et sur quelque support que ce soit la photo soumise dans le cadre de ce concours, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.
Cette autorisation est valable pour la durée légale des droits patrimoniaux, sur tout le territoire français.

Art 8 : Annulation du concours
La médiathèque d'Ychoux se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Art 9 Respect du droit à l'image
Les photographies ne doivent pas porter atteinte à l'image de tiers à moins que les auteurs aient obtenu toutes les autorisations des personnes concernées.
Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.
De la même manière la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Art 10 Respect et acceptation du règlement
La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité.

Date et signature :

Médiathèque municipale d'Ychoux
Allée des platanes
40160 YCHOUX

Ychoux Médiathèque